

**Le 1<sup>er</sup> Juin**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

- Il est décidé de conclure avec la Société FARAGO Bretagne un contrat de prévention et de lutte contre les nuisibles pour le bâtiment multifonctions.
- Redevance d'occupation du domaine public due par ENEDIS pour un montant de **215 €** au titre de l'année 2021.
- Pour poursuivre la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, il est décidé de confier aux pompes funèbres Lamour les travaux d'exhumation/inhumation sur la base de 12 concessions supplémentaires (démontage et évacuation des monuments, fourniture des reliquaires et mise en relique).
- Remboursement par Groupama des câbles de démarrage de batterie volé au sein du local des services techniques.
- A l'issue de la commission de sécurité et conformément à la réglementation en vigueur, il a été décidé de conclure avec la Société EIFFAGE un contrat de maintenance préventive Système Sécurité Incendie/désenfumage pour la salle polyvalente.

**APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

Le compte rendu du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril est approuvé à l'unanimité.

**LOTISSEMENT RUE PIERRE GUILLEMOT : CONTRIBUTION FINANCIERE EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire est autorisé à passer avec Morbihan Energie la convention portant extension du réseau d'éclairage public sur la rue Pierre Guillemot. La contribution communale s'élève à 1 170 € TTC.

**PARTICIPATION FONDS SOLIDARITE LOGEMENT**

Le Conseil municipal renouvelle sa participation au Fonds de Solidarité Logement qui se maintient à 0.10 €/habitant soit 64.20€ pour l'année 2021.

**INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Montant de l'indemnité de gardiennage allouée aux préposés chargés du gardiennage de l'église communale : 200 € pour l'année 2021. Cette somme est versée à la Paroisse.

**CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE : Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, au transfert de la compétence PLU à Centre Morbihan Communauté.

**ADHESION ASSOCIATION BRUDED**

LE Conseil municipal renouvelle l'adhésion à l'association BRUDED pour l'année 2021

**RESIDENCE DE LA LANDE DIVIN**

Le projet de règlement présenté est approuvé par le Conseil municipal.